

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Restauration morpho-écologique du Foron du Chablais genevois à sa confluence avec l'Arve

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau. 21. Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker.	3.1.1.0. - 3.1.2.0. - 3.1.5.0. - 3.2.6.0 - 3.3.5.0 - Restauration écologique (lit mineur, zone de divagation) et confortement de berges en génie végétal et techniques mixtes (plants/plançons - boutures - blocs), - Création d'une zone rivulaire diversifiée (cordons boisés, zones humides) , - Création d'un merlon en terre de protection, d'une passerelle piétons/cycles, d'un muret de protection

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les différentes opérations envisagées sur le secteur d'étude sont les suivantes :

- Élargissement du lit - restauration hydromorphologique du Foron, mise en œuvre de techniques végétales et mixtes ;
- Création de formes alluviales diversifiées (diversification des faciès d'écoulement, mise en oeuvre de grèves mobiles) ;
- Mise en place d'un muret de protection en rive gauche du Foron (objectif : protection contre la Q100 du Foron);
- Création d'un merlon en terre compactée avec confortement en techniques mixtes du pied de merlon (200 ml - Q20 Arve) ;
- Mise en œuvre d'une passerelle piétons/cycles au dessus du Foron (35 ml environ) ;
- Création d'une zone de divagation du Foron (reprofilage de berge en pente douce et plantations d'espèces indigènes) ;
- Intégration paysagère du projet dans le cadre d'accords transfrontaliers (cheminement piéton/cycle) ;
- Mise en oeuvre d'épis dans le lits mineur (pour assurer une diversification des écoulement à bas débit - inférieur au module) ;
- Densification / Création d'une "trame verte" sur le secteur (densification/création d'un cordon rivulaire)
- Déplacement de l'exutoire de la STEP permettant l'élargissement de la confluence et la création d'un espace de divagation à cette confluence

4.2 Objectifs du projet

- Restaurer la morphologie du Foron dans une optique de développement des corridors écologiques (en lien avec la trame verte et bleue). Le projet sera intégré au sein de son environnement avec une végétalisation de qualité de l'emprise travaux et des aménagements de berge en techniques végétales et mixtes. Le projet prévoit également le traitement des espèces exotiques envahissantes (criblage-concassage de 4000 m³) en faveur de la faune et la flore locale.
- Réduire le risque d'inondation sur les zones maraîchères par : l'élargissement de cours d'eau, la protection des berges en techniques mixtes, la création d'un muret en rive gauche du Foron et un merlon en rive droite de l'Arve. L'aménagement prévu redonne une cohérence au système de protection de la plaine maraîchère sans limiter le rôle de champ d'expansion des crues majeures de l'Arve.
- La valorisation paysagère et écologique du site en intégrant les usages, les loisirs et les cheminements doux ;
- L'amélioration morpho-écologique (restauration de berge, diversification des habitats) et hydrodynamique (expansion des crues, limitation des contraintes érosives) avec la mise en place d'un lit vif diversifié, borné par des protections de berge dans les secteurs à enjeux marqués. L'intégration du projet dans son contexte environnemental et sociétal a été concertée durant toute la phase de conception tout comme le souhait d'utiliser des techniques respectueuses de l'environnement (techniques mixtes, revégétalisation, restauration, traitement des EEE, etc.). Le projet est réalisé avec une vision globale incluant une réflexion sur l'Arve aval depuis l'amont du pont d'Etrembières (porteur de projet SM3A - Image Directrice).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Préparation des zones de chantier : emprise chantier, débroussaillage, déboisement et abattage de la ripisylve existante (des espèces indigènes seront conservées), dérivation des eaux (incluant le batardeau de protection et le busage), suppression des espèces invasives, installation de pièges à MES, pêche de sauvegarde.
- Mise en place des confortements en pied de berge des futurs ouvrages hydrauliques.
- Création du muret de protection en rive gauche du Foron.
- Création du merlon en terre compactée en rive gauche du Foron aval (sur 200 ml environ - en aval de la passerelle).
- Élargissement du Foron et création d'un espace alluvionnaire à la confluence avec l'Arve .
- Mise en œuvre d'une passerelle piétonne/cyclable .
- Mise en place d'épis en enrochements pour la diversification des écoulements (actifs pour les débits inférieurs au module) .
- Création d'annexes hydrauliques fonctionnelles pour la biodiversité .
- Mise en place de protection des berges avec des techniques mixtes au droit des élargissements .
- Végétalisation des berges et emprises des travaux (mise en œuvre du génie végétal), comprenant la plantation d'espèces indigènes (saules, aulnes, ...) et l'ensemencement des terrains travaillés avec espèces de graines locales .
- Déplacement de l'exutoire de la STEP : ce projet de déplacement de l'exutoire permet de retrouver un espace de liberté pour le Foron au niveau de la confluence avec l'Arve. De plus, ce projet s'inscrit également dans le cadre du raccordement des effluents traités de la STEP d'OCYBELE vers la STEP de la Villette pour le traitement des micro-polluants. Ce projet est donc concerté avec les services d'Annemasse Agglomération.
- Remise en état du site, végétalisation et réalisation des aménagements paysagers.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, l'ensemble de l'aménagement nécessite un entretien périodique pour continuer à remplir toute sécurité sur la fonction pour laquelle il a été construit.

A l'heure actuelle, les principes de gestion de l'aménagement ne sont pas complètement arrêtés. Néanmoins, il conviendra d'intégrer les principes suivants :

- Contrôle et surveillance des berges : pas d'entretien particulier outre la surveillance visuelle. Il convient de vérifier qu'il n'y a pas de dégradation des protections, érosions ou déstabilisation des berges ;
- Contrôle et entretien de la végétation : un suivi durant les 3 premières années permettra de contrôler et de limiter le développement des espèces à tendance invasive, de remplacer certains végétaux morts ou ayant mal repris, d'arroser les végétaux en cas de sécheresse avérée, de faucher et exporter les herbacées pour favoriser la croissance des espèces ligneuses ;
- Contrôle et surveillance de la végétation ligneuse : Coupe et dessouchage des arbres sur et à proximité de la digue (merlon de terre en aval de la passerelle) avant qu'ils n'atteignent un diamètre de 30 cm ;
- Surveillance de l'état des cheminements piétons/cyclables et remise en état si nécessaire.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de restauration morphologique de Foron du Chablais Genevois est soumis aux procédures administratives suivantes :

- Autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Mise en place d'un muret de protection avec épis en blocs	environ 500 ml
- Merlon (classement Digue) en terre compactée avec confortement en pied	200 ml - 700 à 1000 m3
- Terrassement pour création d'une zone de divagation des crues (volume estimé sur MNT)	100 ml
- Protection de berge en enrochement et empierrement de pied de digue	20 000 à 30 000 m3 (déblai)
- Protection de berge avec boutures de saules/lits de plants et plançons	670 m2 - 380 ml - 3 100 tonnes
- Chemin piéton + 1 passerelle (35 ml) cycles/piétons	290 ml et 1 500 à 2000 m2
	420 ml RD - 380 ml RG

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rive gauche : Gaillard (74, France)
Rive droite : Thônex (1226 - Suisse)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° 6 ' 18 " O Lat. ___° 46 ' 11 " O

Point d'arrivée :

Long. ___° 6 ' 19 " E Lat. ___° 46 ' 18 " E

Communes traversées :

Gaillard (74 - France) et Thônex (1226 - Suisse - Genève)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF I : 820031531- Complexe d'anciennes gravières et forêt riveraine de l'Arve à la frontière Suisse ZNIEFF II : 820031533 - Ensemble fonctionnel de la rivière Arve et de ses affluents
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Proche de l'APB "Le bois de Vernaz et les îles d'Arve".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant Présence d'éléments d'intérêt paysager (L123-1-7°) selon le PLU de Gaillard.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRi approuvé le 29 juillet 2011 PPR approuvé le 14/12/1998
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nappe profonde du Genevois
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est dans l'emprise du périmètre de protection rapproché et éloigné du pompage de Chenevières. Ce pompage n'est plus en activité depuis plusieurs années. Une phase de réflexion est en cours de la part du gestionnaire quant à la fermeture/démolition de ce dernier (sujet porté par Annemasse Agglo.).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS : FR8212032 : Vallée de l'Arve - 120 m au Sud SIC : FR8201715 : Vallée de l'Arve - 120 m au Sud SIC : FR8201712 : Le Salève - 1.7 km au Sud Est
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de sites classés dans un rayon de 9 à 10 km

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement n'est pas susceptible d'engendrer des prélèvements d'eau. Par conséquent, l'impact du projet est nul.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement n'est pas susceptible d'impliquer des drainages et/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines référencées au droit de la zone d'étude. Par conséquent, l'impact du projet est nul.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Démontage et évacuation de protections gabions : 160 m3 Terrassement : déblais = 20 000 à 30 000 m3 et remblais = 700 à 1000 m3 Evacuation des excédents de terrassement en décharge : 20 000 à 30 000 m3
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fourniture de blocs et enrochements : 1 700 tonnes Fourniture de matériaux 50/200 : 250 m3 Fourniture matériaux gravelo-terreux : 850 m3 Démontage et récupération d'enrochements : 850 m3 Digue en terre : 700 m3 Blocs pour déflecteur : 300 m3 Fourniture pour le génie végétal
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le diagnostic et les inventaires 4 saisons (cf annexe au cerfa) montrent que deux habitats communautaires ont des enjeux très importants. Les habitats naturels situés sur la zone de projet accueillent aussi des espèces protégées, notamment liées à la présence des boisements. La mise en place de mesures spécifiques intégrant les sensibilités du cycle biologique de ces espèces (avifaune, chiroptères) permettra de limiter le dérangement sur ces populations. L'application d'autres mesures conservatrices permettra de limiter voire d'annuler les impacts (protocoles d'intervention).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude est situé à 120 m de la SIC/ZPS "Vallée de l'Arve". Ce site a été impacté au cours de l'histoire par les activités humaines telles que le remodelage des berges, l'exploitation des granulats et l'endiguement. Ainsi la dynamique alluviale de l'Arve a nettement régressée. Bien que le site Natura 2000 soit proche de l'emprise des travaux, il est seulement connecté à l'aval par un fin cordon boisé qui ne sera pas modifié. L'impact est nul sur la connectivité des deux sites. De plus le projet vise une amélioration morphologique et écologique.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas en interaction avec d'autres zones à sensibilité particulière.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise de travaux à une superficie d'environ 20 000 m ² . Cette surface comprend majoritairement la ripisylve du Foron. De l'espace agricole sera concerné sur le site d'étude en bordure du Foron et de la digue de l'Arve, cette surface est estimée à 3 500 m ² .
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation : aléa fort (en majeure partie) et aléa moyen Retrait-gonflement des argiles : aléa faible Séisme : moyenne (4/5)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement n'engendre aucun risque sanitaire. Aussi, celui-ci n'est pas concerné par de tels risques.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, le projet peut engendrer des trafics liés principalement au déplacement des engins de chantiers, évacuation des matériaux, des poids-lourds et des véhicules de service . Les flux de chantier sont optimisés pour réduire les déplacements de matériaux : réutilisation des matériaux sur site (déblais sains, blocs).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les chantiers sont des activités qui génèrent des nuisances sonores émanant notamment : - des engins de chantiers (moteurs, alarme de recul, klaxon, etc.) ; - des activités de débroussaillage et de déboisement, - des opérations de terrassement ;

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En sus des nuisances sonores, les chantiers sont des activités qui génèrent des vibrations émanant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la circulation des engins de chantiers ; - des opérations de terrassement. - des opérations de petit génie civil avec forage de micro-pieux pour la passerelle (vibration potentielle)
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, le projet peut engendrer des émissions lumineuses (engins de chantiers, projecteurs etc.). Toutefois, dans la mesure où les travaux seront réalisés de jour, l'incidence est négligeable.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, la qualité de l'air pourra être affectée via :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les émissions de gaz de combustion issues des engins de chantier et des véhicules du personnel de chantier, de la circulation sur les voiries et du fonctionnement des groupes électrogènes ; - les émissions de poussières liées à la mise en œuvre des matériaux, aux travaux de débroussaillage et de défrichage, aux opérations de terrassement ou aux passages des camions sur les pistes de circulation.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet d'aménagement n'est pas de nature à engendrer des rejets liquides.</p> <p>Néanmoins, en phase travaux, des eaux usées seront produites liées notamment au fonctionnement de la base vie : lavabos, douches, sanitaires, lavage des engins et des outils de chantiers, etc. Les eaux seront récupérées, stockées et traitées (raccordement réseau assainissement, système autonome d'assainissement ou enlèvement par société spécialisée).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, le projet engendrera majoritairement la production de déchets inertes issus des travaux de génie civil.</p> <p>Aussi, le projet engendrera, de manière générale, des déchets liés à une activité de chantier (base vie). en phase travaux, les déchets seront gérés dans le cadre d'un SOGED.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible de porter atteinte à la qualité paysagère lors des travaux de débroussaillage et de défrichage (emprise projet). L'emprise des travaux sera végétalisée et aménagée après les opérations permettant un gain paysager. Une ingénieure paysagiste travaille sur le projet ce qui permettra d'assurer une pleine intégration du projet dans son environnement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet rend propice l'utilisation des lieux avec la création de chemins piétons et une passerelle piéton sur le Foron et ce dans des conditions de sécurité optimales. De plus les paysages et les vues sont rendus attrayantes par le biais des aménagements permettant une reconquête du milieu par la végétation et le cours d'eau. En effet, il existe un réel souhait de réaliser les aménagements au plus proche de l'environnement du site avec une végétalisation de qualité, notamment des aménagements de berge en technique biologique et mixte.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'opération de restauration du Foron (travaux projeté en 2023) est connectée et compatible avec les opérations de restauration morphologique de l'Arve (travaux non définis- dossier non déposés) et des Eaux Belles (Annemasse-Etrembières - travaux non définis et dossier non déposés) et le projet de restauration de la digue de la Châtelaine (Etrembières - travaux en cours et approuvés).

Cette opération est également concertée avec les services d'Annemasse Agglomération et avec les services du canton de Genève, dans le cadre du raccordement des effluents traités de la STEP d'OCYBELE vers la STEP de la Villette pour le traitement des micro-polluants (travaux 2023).

Le projet est également compatible avec les projets cités ci-après :

- Projet de territoire Grand Genève 2016 - 2030
- Projet de paysage prioritaire de l'Arve - image directrice
- Schéma de cohérence territorial - SCOT
- Projet Mobilité : ViaRhôna et Passerelle d'Etrembières

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Les travaux envisagés sont transfrontalier avec la Suisse. En effet la rive droite du Foron est située sur la commune de Thônex (Suisse) alors que la rive gauche est située sur la commune de Gaillard (74 - France).

Il s'agit d'un co-maitrise d'ouvrage. Le portage du projet est réalisé de manière coordonnée entre les services de la Ville/Canton de Genève (service de renaturation des cours d'eau) et le SM3A. Le projet participera à l'amélioration morphologique du cours d'eau et réduira le risque d'inondations du pays voisin.

Toutes les précautions en phases chantier seront prises de manière à limiter les impacts sur l'environnement. Ce dossier est réalisé en lien avec la réglementation Suisse (dossiers réglementaires portés par un autre mandant Suisse).

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mise en place d'une stratégie d'évitement en phase conception pour éviter d'impacter les zones les plus sensible. En phase travaux, toutes les mesures seront prises pour limiter l'impact du projet sur l'environnement et/ou la santé humaine notamment :

- Aucun rejet direct réalisé dans le milieu naturel, signalétique de chantier, stockage des produits polluants, kits anti-pollutio
- Regroupement, stockage et recyclage des déchets de chantiers réalisés conformément à la directive 1999/31/CE du 26/04/1999
- Humidification des voies de circulation (en période sèche) pour limiter l'envol des poussières, nettoyage des roues des véhicules de chantier, limitation des hauteurs de chute dans les bennes, bâchage des camions etc.),
- Conformité des matériels de chantier à la réglementation sur les objets bruyants, réalisation des travaux uniquement en jours ouvrés et en période diurne, limitation des vitesses, etc.
- Respect d'un planning des travaux forestiers en dehors des périodes de reproduction de la faune, en particulier des oiseaux (printemps et été); création d'hibernaculums, de murgiers, de tas de bois pour la protection de l'herpétofaune notamment.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale notamment au regard :

- Des objectifs poursuivis par le projet et des impacts positifs induits : amélioration de la biodiversité, mise en valeur des milieux, effacement d'une partie des impacts de la chenalisation, restauration morphologique, gestion du risque inondation.
- De l'état actuel des milieux et habitats. De plus, les espèces/habitats protégés pourront faire l'objet de mesures d'évitement.
- De l'absence d'impact négatif du projet sur le milieu aquatique et les usages associés, le milieu physique, le milieu humain et le cadre socio-économique (à long terme le projet est bénéfique).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plans techniques du projet et plans en projection à 10 ans de la reprise de la végétation (planches de plans) Diagnostic écologique et rapports des inventaires écologiques (rapport AlpPAGES environnement) Carte des emprises des inventaires et carte de la sensibilité des milieux

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à St Pierre en Faucigny le 1^{er} juillet 2021

Signature

Bruno FOREL - Président du SH3A



